

**Direction des activités de protection de l'environnement – Québec**

Section des évaluations environnementales

1550 avenue d'Estimauville, Québec, QC, G1J 0C3

29 avril 2020

Par courriel seulement

N/R : T-075

Madame Geneviève Grenier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission,
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande-Allée Est, bureau 650, Québec (QC) G1R 5N6

Objet : Question complémentaire du 2 avril 2020 – L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés

Madame Grenier,

Vous trouverez ci-dessous la réponse d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) à la question adressée par la Commission le 2 avril 2020.

Question :

Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement indique que, depuis 2012, il a amorcé la mise en place pancanadienne d'un système de gestion de la qualité de l'air. En date d'aujourd'hui, ce système est-il en activité? Si oui, depuis quand? Si non pourquoi et quelle est l'échelle temporelle pour sa mise en place?

Réponse :

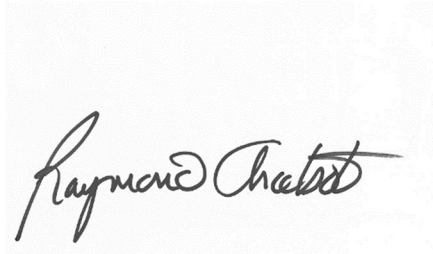
En bref, le système de gestion de la qualité de l'air (SGQA) a été mis en place en 2012 par le Conseil canadien des ministres de l'environnement. Le SGQA est une approche globale de collaboration qu'utilisent les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour réduire les émissions et les concentrations ambiantes de divers polluants atmosphériques préoccupants. Il propose, pour tout le Canada, un cadre d'action collaboratif destiné à protéger la santé humaine et l'environnement contre des polluants dangereux, et ce, grâce à une amélioration continue de la qualité de l'air. Des normes ainsi que des instruments réglementaires et non réglementaires ont été élaborés et publiés.

Le Comité de gestion de l'air du CCME est responsable de mettre en œuvre de nombreux éléments du SGQA et de faire rapport sur les différents engagements du CCME dans le domaine de l'air. Ce comité a publié des guides afin d'aider les utilisateurs à fournir des données de qualité pour le rapport sur l'état de la qualité de l'air. Parmi les outils, les Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (NCQAA) appuient la mise en œuvre du SGQA. Le comité examine actuellement les NCQAA pour les particules fines (PM_{2,5}) afin de les mettre à jour pour 2025.

Pour consulter les normes, les rapports d'étape, les lignes directrices et autres codes de pratiques, vous êtes invités à consulter la section Ressources du site du CCME à l'adresse suivante : <https://www.ccme.ca/fr/ressources/air/index.html>

En espérant le tout à votre entière satisfaction. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink that reads "Raymond Chabot". The signature is written in a cursive style with a large initial 'R'.

Raymond Chabot, biologiste
Coordonnateur en évaluations environnementales
Direction des activités de protection de l'environnement
Environnement et Changement climatique Canada / Gouvernement du Canada

c.c. Marc Provencher, Gestionnaire, Direction des activités de protection de l'environnement